

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

Le huit septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AUFRERE Jacques (Pouvoir donné à Jany FROISSART), ROCHE Jean-Louis (Pouvoir donné à Audrey DURBESSON).**Absents :** FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jean-Paul BURAVAND

M. BURAVAND rapporte qu'un incendie, s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude et d'une intensité exceptionnelle, a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BOULBON tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,****OUI** l'exposé de M. BURAVAND**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,**CONSIDERANT** qu'il convient soutenir les communes audoises impactées,**DECIDE** d'octroyer une contribution de 1500 € à l'Association des Maires de l'Aude, Maison des Collectivités, 85 avenue Claude Bernard, CS 60050, 11890 CARCASSONNE CEDEX,**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette contribution au budget de l'exercice 2025.**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

